

POLITIQUE INSERTION ET LOGEMENT

A. Définition de la politique, faits marquants 2023, évolutions, objectifs poursuivis en 2024 :

Dans les actions marquantes portées en 2023 par la Collectivité européenne d'Alsace, il faut souligner :

- **les bénéficiaires de la refondation de l'offre d'insertion et la poursuite des travaux lancés dans le cadre de l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.** En 2023, les résultats sont très positifs avec 7 680 personnes bénéficiaires du RSA qui ont pu retrouver grâce à l'accompagnement une activité et un emploi dont 47% d'emploi durable.
- **La poursuite de la mise en œuvre du consortium alsacien du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) avec**
 - **L'extension des plateformes d'accueil et d'orientation à tout le territoire alsacien** pour réduire les délais d'orientation à 30 jours et assurer une orientation vers l'emploi d'abord
 - La poursuite complexe des **travaux d'extension et la consolidation du système d'information**
 - **Sur le volet mobilité**, la convergence des dispositifs d'aides individuelles préexistants, l'Aide Départementale à l'Emploi 67 (ADE) et Aide Départementale Individuelle à la Mobilité 68 (ADIM) dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins des publics. Ce nouveau règlement intérieur sera en vigueur en 2024.
 - **Le lancement d'une étude de cohorte sur le territoire de Mulhouse** en partenariat avec Pôle Emploi pour mesurer plus précisément les effets de l'accompagnement
 - **La nouvelle programmation européenne 2021/2027 du FSE +** : au titre de la programmation FSE+, ce sont 37.7 M€ qui sont délégués à la CeA par l'Etat dans le cadre d'une convention globale. En complément et par convergence des pratiques sur le territoire Alsacien, la gestion et le suivi des dossiers FSE par la CeA est étendu aux Ateliers Chantiers d'Insertion haut-rhinois. Près de 25 structures sont concernées.
 - **La poursuite des travaux de refondation de la délégation sociale avec la Ville de Strasbourg intégrant les objectifs et les exigences du Service Public Alsacien et du SPIE au regard des moyens disponibles.** Compte tenu de l'impact du RSA sur le territoire strasbourgeois (30% des bénéficiaires du RSA), les négociations avec la Ville de Strasbourg s'intensifient pour porter un véritable pilotage de l'activité et objectiver la mise en œuvre du service public par la Ville.
 - **La poursuite de la mise œuvre vertueuse de la politique du Juste droit au RSA.** Pour 2023, les actions engagées tout au long du parcours et les opérations de contrôle ont permis une non dépense de 12,7M€.
 - **L'entrée en vigueur des règlements individuels du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour mieux répondre aux besoins des publics précaires**

En matière d'insertion des bénéficiaires du RSA, les orientations 2024 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace et en résonance **avec la réforme « France Travail », à savoir :**

- Prendre en charge rapidement les bénéficiaires du RSA dès l'entrée dans le dispositif (moins de 30 jours)
- Orienter et accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous (cible de 70% d'orientation professionnelle)
- Mettre en œuvre le juste droit tout au long du parcours avec en particulier l'extension de l'application d'une suspension administrative de 100 % à l'entrée du dispositif à l'ensemble du territoire alsacien.

- Lever les freins périphériques à l'emploi et répondre aux besoins (mode de garde, mobilité, pratique de la langue, santé, logement, formation, accès à l'entreprise...) en coordonnant les différentes offres d'insertion des partenaires du consortium alsacien du SPIE.

En complément de ces axes prioritaires, quatre orientations stratégiques complémentaires sont posées :

- Expérimenter France Travail sur deux territoires
- Trouver des solutions d'accès aux droits des bénéficiaires du RSA pour lesquels la retraite serait possible et faciliter les reconnaissances handicap de ceux qui ne peuvent retrouver une activité professionnelle. En complément des conseillers sociaux intervenant sur le territoire Haut-Rhinois, une expérimentation de même nature est engagée sur le territoire de Mulhouse.
- Renforcer l'accompagnement des jeunes âgés de moins de 30 ans, en diminuant par ailleurs significativement le nombre de situations sans solution d'accompagnement.
- La mise en œuvre de la nouvelle programmation FSE +. Pour l'année 2024, l'enveloppe disponible sera de 7.2 M€.

Il convient de noter que l'ensemble des opérateurs de l'insertion et du logement est impacté par la situation socio-économique : augmentation du SMIC qui pèse lourdement sur la masse salariale, inflation galopante (près de 6% en avril 2023) qui entraîne une forte hausse du coût des fluides (chauffage, électricité des locaux d'accueil, frais de déplacements vers les permanences d'accueil). S'ajoutent la difficulté de recrutement des métiers de l'accompagnement des personnes et l'exclusion du secteur de l'insertion des mesures du Ségur. En première réponse, il est proposé d'augmenter les subventions aux opérateurs de l'insertion de 2% dans un contexte financier également contraint pour la CeA.

La mise en œuvre opérationnelle du règlement intérieur du FSL de la CeA FSL et le lancement des travaux de convergence relatifs aux accompagnements sociaux liés au logement. 2024 sera une année de transition qui doit permettre d'avoir des éléments tangibles d'appropriation du nouveau règlement intérieur et des consommations afférentes. Le trend de dépense observé sera déterminant et nécessitera le cas échéant d'ajuster les recettes du fonds. Par ailleurs, c'est en 2024 que les travaux de convergence relatifs aux accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) démarreront. Il s'agira notamment d'établir un diagnostic des modalités de financement et des résultats constatés de part et d'autre des territoires 67 et 68 avant de pouvoir proposer des modalités communes et partagées. L'appui d'un cabinet conseil sera indispensable.

Politique INSERTION ET LOGEMENT

	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE en €
Dépenses de fonctionnement	285 583 735,16	299 734 376,14	300 391 764,00	657 387,86	0,22%	661 750,00
Dépenses d'investissement	215 930,00	30 000,00	41 128,00	11 128,00	37,09%	0,00
TOTAL DEPENSES	285 799 665,16	299 764 376,14	300 432 892,00	668 515,86	0,22%	661 750,00
Recettes de fonctionnement	131 581 429,52	132 204 719,58	129 918 080,00	-2 286 639,58	-1,73%	0,00
TOTAL RECETTES	131 581 429,52	132 204 719,58	129 918 080,00	-2 286 639,58	-1,73%	0,00

B. Présentation des programmes rattachés à la politique

1. CDR Insertion et logement

1.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P149 – Revenu de solidarité active

Le compte financier unique prévisionnel 2023 s'élève à 254 M€. Ainsi, il est proposé d'inscrire une allocation RSA 2024 à hauteur de 260 M€ (montant tenant compte d'un effet prix de + 2 % au titre de la revalorisation annuelle et nationale du montant du rSa et d'un effet volume de + 1 % dans un contexte économique qui reste très fragile et incertain).

Il est donc proposé **d'inscrire 260 020 000 € de crédits de paiement.**

Programme P150 – FSE

L'année 2023 a lancé la nouvelle programmation FSE+ 2021/2027. Le FSE+ porte sur un périmètre comprenant notamment les actions d'insertion socio-professionnelles et professionnelles des publics éloignés de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA ainsi que le subventionnement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur tout le territoire de la CeA. L'Etat a attribué à la Collectivité européenne d'Alsace une enveloppe de 37.7 M€ sur 7 ans en tant qu'Organisme Intermédiaire, gestionnaire du FSE.

Les fonds européens sont une opportunité de renforcer les actions en générant des recettes pour la Collectivité.

Le budget 2024 tient ainsi compte de la nouvelle programmation FSE+ où il est prévu de verser 7,250 M€ d'acomptes aux structures.

Il est donc proposé **d'inscrire 7 250 000 € de crédits de paiement.**

Programme P151 – Insertion sociale

Les actions participant à l'accompagnement social et à l'inclusion sociale permettent aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi, rencontrant des problèmes majeurs d'ordre social, médical, de logement, etc... de lever leurs freins.

Le budget proposé pour soutenir l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA permet de financer les actions existantes en 2023 réalisé par 22 opérateurs et aussi de prendre en compte une hausse de 2% liée aux effets de l'inflation.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 321 498 € de crédits de paiement.**

Programme P152 – Insertion socio-professionnelle

Ce programme se décline en deux volets :

- Les subventions dédiées aux 30 structures qui réalisent l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique d'insertion via l'appel à projets.

Le budget proposé pour soutenir l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA permet de financer :

- les actions existantes en 2023 ;
- une hausse de 2% liée aux effets de l'inflation ;

- le développement d'accompagnement des jeunes.

- Le soutien aux 107 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) . Ces structures salarient les publics en insertion, dont les bénéficiaires du RSA, tout en assurant un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique.

La CeA finance ainsi au titre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) expérimentale.

Le budget proposé pour soutenir les SIAE permet de financer :

- les actions existantes en 2023 ;
- les postes subventionnés partiellement en 2023 mais qui porteront sur l'ensemble de l'année 2024 ;
- le déploiement de nouvelles structures déjà agréées par l'Etat ;
- une hausse de 2% liée aux effets de l'inflation.

Il est donc proposé **d'inscrire 8 635 138 € de crédits de paiement.**

Programme P153 – Insertion professionnelle

- **L'aide au retour à l'emploi** : 670 K€

Les aides individuelles, Aide Départementale à l'Emploi (ADE pour le Bas-Rhin) et Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM pour le Haut-Rhin) visent à lever les freins périphériques à l'accès direct à un emploi ou une formation (frais de garde, de déplacement...)-

Un travail de convergence de ces deux prestations de la CeA a été réalisé avec l'élaboration d'un règlement intérieur harmonisé au 1^{er} janvier 2024. L'ADE et l'ADIM seront remplacées par l'APIE (Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi).

Le budget proposé est en augmentation afin de tenir compte de la mobilisation de l'ADIM et de l'ADE en 2022 et 2023, ainsi que de l'élargissement à l'échelle de la CeA des critères d'attribution et du périmètre de prise en charge de l'APIE.

- **Contrats aidés et CDDI** : 9,4 M€

Parmi les leviers à mobiliser pour le retour à l'emploi, la politique des contrats aidés est une opportunité pour dynamiser le recrutement des allocataires du bénéficiaire du RSA et pour développer leurs compétences dans un cadre de travail tout en soutenant l'activité économique locale.

Les contrats aidés se décomposent en deux grandes « familles » favorisant l'embauche des bénéficiaires du RSA :

- **les Parcours Emploi Compétences - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** (PEC – CAE) dans le secteur non marchand ;
- **les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion** (CDDI) au sein des structures d'insertion par l'activité économique.

- **Les subventions d'insertion professionnelle** : 4,6 M€

L'objectif de l'accompagnement professionnel est clairement l'accès à la formation certifiante et qualifiante et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'encourager ces derniers pour leur permettre de retrouver une activité professionnelle essentiellement avec un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois), en mobilisant si besoin les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu

Professionnel), les contrats aidés, de développer leur propre emploi pour les travailleurs indépendants, d'accroître leurs compétences professionnelles, etc.

Ces actions, réalisées par 39 opérateurs, relèvent pour une part de l'accompagnement individuel et d'autre part d'opérations collectives et intensives de mobilisation, voire les deux approches combinées.

Elles peuvent par ailleurs viser le financement de professionnels tels que les facilitateurs des clauses sociales des marchés publics ou les Conseillers Relais Entreprises (CRE), la mission d'observatoire de l'URSIEA, le parrainage...

Le budget proposé pour soutenir l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA permet de financer :

- les actions existantes en 2023 ;
- les postes subventionnés partiellement en 2023 mais qui porteront sur l'ensemble de l'année 2024 ;
- une hausse de 2 % liée aux effets de l'inflation ;
- le développement d'accompagnement des jeunes.

• **SPIE** : 25 K€

Ces crédits correspondent au financement d'une plateforme territoriale d'appui aux transitions professionnelles du Bas-Rhin visant à faciliter la mise en relation des entreprises ayant des salariés qui souhaitent se reconvertir et des entreprises ayant des besoins de recrutement sur un même bassin d'emploi.

• **Insertion par la mobilité** : 150 K€

La mobilité est un enjeu majeur de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Le budget proposé permet de financer des actions spécifiques pour faciliter la mobilité des bénéficiaires du rSa (dont les diagnostics mobilité).

Il est donc proposé **d'inscrire 14 880 704 € de crédits de paiement.**

Programme P154 – FSL

Les crédits à verser à l'Eurométropole de STRASBOURG (EMS) au titre du transfert du FSL s'élèvent à 2 M€, en reconduction.

Le nouveau règlement intérieur du FSL à l'échelle de la CeA est mis en œuvre depuis le 1er juillet 2023. Il est proposé le maintien des contributions de la CeA aux deux dispositifs : 1,5 M€ (904 K€ pour le FSL bas-rhinois et 633 K€ pour le FSL haut-rhinois) pour l'année 2024.

Le budget proposé pour les marchés de gestion comptable et financier du FSL 68 et 67 est en reconduction pour 150 K€.

Enfin, un marché pour la convergence de l'Accompagnement Social lié au logement (ASLL) est lancé en 2023, pour un paiement en 2024, pour un montant de 60 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 775 167 € de crédits de paiement**

Programme P155 – FAJ

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) constitue l'outil traditionnel de la Collectivité dans le cadre du soutien aux jeunes en précarité et/ou rencontrant des difficultés d'insertion.

Les crédits à verser à l'EMS au titre du transfert du FAJ s'élèvent à 345 K€, en reconduction.

Le budget 2024 concernant le fonds FAJ pour le territoire haut-rhinois ainsi que les aides du FAJ sur le territoire bas-rhinois est maintenu à 345 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 766 704 € de crédits de paiement.**

Programme P156 – Actions spécifiques insertion

Le budget proposé permet de financer des actions complémentaires à l'accompagnement pour favoriser le retour à l'activité et à l'emploi en tenant compte d'une hausse de 2% liée aux effets de l'inflation. Il s'agit d'actions-outils (exemples : actions santé ou de mobilité, diagnostics pour les futurs créateurs d'entreprise), du soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (URISEA pour ses missions d'animation du réseau des SIAE, actions expérimentales, ...), d'actions dans le cadre du projet « Emploi Pour Tous en Centre Alsace, d'actions d'accompagnement social s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement global de Pôle emploi.

Il est donc proposé **d'inscrire 527 803 € de crédits de paiement.**

Programme P157 – Contractualisation Etat insertion

Le budget proposé doit permettre le financement en reconduction de la plateforme d'accueil et d'orientation du SPIE (Plateforme 1).

Il est donc proposé **d'inscrire 535 000 € de crédits de paiement.**

Programme P248 – Insertion jeunes

Le budget proposé permet de financer des aides individuelles destinées à faciliter l'entrée en logement des jeunes (achat de mobiliers, etc). Ce budget est en reconduction (18 K€).

Par ailleurs, la CeA soutient et encourage le développement de plusieurs dispositifs favorisant l'autonomie des jeunes, notamment locative. Ces dispositifs ont permis à 1 261 jeunes en situation de précarité de bénéficier d'un suivi socio-professionnel ou lié au logement au sein de la Plateforme Jeunes, 43 d'un hébergement et d'un accompagnement adapté en Colocation Coachée et 356 ont été suivis dans le cadre du dispositif Pass'Accompagnement avec un accès au logement autonome ou à un hébergement.

Le budget proposé permet de financer les actions existantes en 2023 et de prendre en considération une hausse de 2% liée aux effets de l'inflation.

Une AE a été créée pour financer les subventions 2024 (acomptes à verser en 2024 et soldes en 2025).

Il est donc proposé **d'inscrire 679 750 € de crédits de paiement et 661 750 € d'autorisations d'engagement.**

1.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P151 – Insertion sociale

Il s'agit de clôturer les dépenses d'investissement engagées en 2021.

Il est donc proposé **d'inscrire 41 128 € de crédits de paiement.**

1.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme P149 – Revenu de solidarité active

Ce programme intègre :

- Les recettes de l'Etat issues de la TICPE et du FMDI ;
- Les recouvrements des indus rSa et des pénalités sur indus rSa

Les recettes sont inscrites à ce stade à hauteur de 122 M€, en reconduction par rapport à 2023.

Il est donc proposé **d'inscrire 122 201 181 € de crédits de paiement.**

Programme P150 – FSE

Il est projeté pour 2024 des recettes au titre de REACT EU (1 M€) ainsi que des recettes au titre de la nouvelle programmation FSE+ (4,8 M€).

Il est donc proposé **d'inscrire 5 847 000 € de crédits de paiement.**

Programme P155 – FAJ

Ce programme intègre la participation de la CAF 67 ainsi que la restitution du trop-perçu de Sémaphore pour le 68.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

Programme P157 – Contractualisation Etat insertion

En 2024, le Pacte des solidarités remplacera la SNPLP. Les recettes inscrites permettent de compenser une partie des dépenses relatives à ce Pacte des Solidarités.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 769 899 € de crédits de paiement.**